



SIDOMPE

ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79
e-mail : info@sidompe.fr

SYNDICAT MIXTE

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2012



www.sidompe.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

- 1.Création
- 2.Compétences
- 3.Composition
- 4.Fonctionnement
 - a) Les agents du SIDOMPE
 - b) Les organes
 - c) La vie du Syndicat

II - LES FINANCES

III - LISTE DES MARCHES CONCLUS

IV - LE CENTRE DE VALORISATION

- 1.Informations générales
- 2.Bilan des tonnages
- 3.La valorisation
 - a) Energétique
 - b) Matière
4. Les sous-produits
 - a) Tonnage REFIOM et MACHEFERS
 - b) Matériaux issus de MACHEFERS

V - LE CENTRE DE TRI

- 1.Informations générales
- 2.Bilan des tonnages
- 3.La reprise des matériaux
 - a) en tonne
 - b) en euros

VI - LES SOUTIENS FINANCIERS : Année 2011

- 1.Eco-Folio
- 2.Eco-Emballages
 - a) Les soutiens à la valorisation matières et énergétique
 - b) Les soutiens pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication

CONCLUSION

INTRODUCTION

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

LOI DU 12 JUILLET 1999 - RAPPORT 2009 ETABLI PAR LE PRESIDENT

Références : - Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999

- Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXPOSE : La loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations en ce qui concerne la transparence du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce renforcement trouve sa traduction dans les dispositions de l'article L.5211-39 nouveau du Code Général des collectivités locales qui mettent en place l'obligation pour les EPCI comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

1- Création du Syndicat

Par Arrêté Préfectoral en date du 4 mars 1961 a été créé le Syndicat Intercommunal entre les communes de Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux ayant pour objet la création et l'exploitation d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Ce syndicat a beaucoup évolué depuis sa création pour devenir au 31 décembre 2004 un Syndicat **mixte** regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004)

La dernière modification des statuts date de 2009 (validée par arrêté interpréfectoral du 9 juillet 2009)

Le siège du syndicat est situé : ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL GRIGNON

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le Trésorier Principal de Plaisir (Trésorerie Principale de Plaisir – 17 rue des Frères Lumière – 78370 PLAISIR cedex)

2 - Compétences

- La création et l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux des collectivités adhérentes. Le traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion ou non.

3 - Composition



Le Syndicat est constitué, au 31 décembre 2012, de 106 collectivités adhérentes et d'une collectivité liée par une convention (dont la liste est jointe en annexe) portant sur une population totale de 451 405 habitants, réparties comme suit :

- ⇒ 20 communes indépendantes, et une commune liée par convention.
- ⇒ Syndicat intercommunal : - le SIEED regroupant 65 communes
- ⇒ Communauté d'agglomération : - Versailles Grand Parc (13 communes)
- Rives des 2 seines (1 commune)
- ⇒ Communauté de communes : - Cœur d'Yvelines (7 communes)

4 – Fonctionnement

a) Les agents du SIDOMPE :

Le Sidompe est composé de 3 agents administratifs :

- Une Attachée territoriale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- Une Rédactrice
- Une adjointe administrative de 2^{ème} classe

b) Les organes :

Le Comité du Syndicat est composé de deux délégués titulaires et de deux suppléants par Commune. Les EPCI désignent leurs délégués dans la même représentation que les communes.

Le Comité élit parmi ses membres les quinze membres de son bureau à savoir :

- 1 Président
- 4 Vice-Présidents
- 10 Assesseurs

c) La vie du Syndicat :

Les réunions du Comité Syndical sont toujours précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical. Il a été amené à délibérer sur les points suivants :

LE 14 MARS 2012 :

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011
- 2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
- 3 - ATTRIBUTION DE MARCHE :
TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/ OU VALORISATION DES REFIOM
- 4 - CONTRAT D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI :
AVENANT N°3 AU CONTRAT CNIM TG : OPTIMISATION DU CENTRE DE TRI
- 5 - FINANCES :
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012
A – BILAN DE L'ANNEE 2011
B – PROJETS D'INVESTISSEMENT
C – ETAT DE LA DETTE
- 6 - QUESTIONS DIVERSES....

LE 3 AVRIL 2012 :

- 1 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
- 2 – CONVENTION TICKETS RESTAURANTS
- 3 – FINANCES :
A - COMPTE DE GESTION 2011
B - COMPTE ADMINISTRATIF 2011
C - AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011
D - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2011
E - ETAT DES PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LES EXERCICES 2008
F - BUDGET PRIMITIF 2012
G - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
H - TARIF DE TRAITEMENT DES DECHETS SECS AU CENTRE DE TRI
- 4 - QUESTIONS DIVERSES....

REUNIONS PUBLIQUES :

Les procès-verbaux des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Maires et aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants. De ce fait, il ne semble pas nécessaire de reprendre le compte rendu des débats dans ces documents.

II - LES FINANCES

Le Compte Administratif 2012, ci-joint en annexe, présente au 31 décembre 2012 un excédent de fonctionnement de **2 278 785,78 €** et un excédent d'investissement de **3 884 618,78 €** soit un résultat excédentaire global sur les réalisations de **6 163 404,56 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement (1 310 500 €) est ramené à **4 852 904,56 €**. Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

Présentation générale du Compte Administratif 2012

		Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2012	Réalisations
F	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 730 038,58
F	D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	149 208,04
F	D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 953,76
F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	58 658,55
F	D	66	CHARGES FINANCIERES	264 844,40
F	D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 677 220,30
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 883 923,63
F	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 120 089,11
F	R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 637 558,41
F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 173,50
F	R	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 761,51
			<i>Excédent N-1 reporté en fonctionnement</i>	3 391 126,88
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 162 709,41
FONCTIONNEMENT			EXCEDENT DE CLOTURE	2 278 785,78
I	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	556 664,18
I	D	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	633 260,25
I	D	902	REALISATION D'UN CENTRE DE TRI	58 948,54
I	D	905	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	4 076,00
I	D	908	TVX DE MISE EN CONFORMITE DU CVD	27 850,00
I	D	910	INSTALLATION SYSTEME EAUX VANNES	55 111,00
I	D	911	CREATION D'UN CENTRE DE RECEPTION ET DE TRI DES ENCOMBRANTS + QUAI DE TRANSFERT DES VERRES	4 400,00
I	D	912	TRAVAUX SUR CENTRE DE VALORISATION	10 705,00
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 351 014,97
I	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 953,76
I	R	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	276,13
			<i>Excédent N-1 reporté en investissement</i>	5 231 403,86
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 235 633,75
INVESTISSEMENT			EXCEDENT DE CLOTURE	3 884 618,78
RESULTAT DE CLOTURE			EXCEDENT GLOBAL	6 163 404,56
			Restes à réaliser	1 310 500,00
			SOLDE DISPONIBLE	4 852 904,56

III - LISTE DES MARCHES CONCLUS

Liste des marchés conclus en 2012 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

1 – Marchés de fournitures

Le SIDOMPE n'a pas passé de marché de fournitures supérieur à 20 000,00€.

2 – Marchés de services

OBJET	Date	Attributaires	Montant
MARCHES DE 20 000€ HT à 89 999,99€ HT			
Assistance maîtrise d'ouvrage pour le centre de tri et le CVD	31/10/2012	Société BBJ 92 500 RUEIL MALMAISON	31 500,00€
MARCHES DE 90 000€ HT à 199 999,99€ HT			
Maîtrise d'ouvrage pour l'extension du bâtiment administratif du CT	28/03/2012	Atelier STOLL 75010 PARIS	137 880,00€
MARCHES DE 200 000€ HT à 4 999 999,99€ HT			
Transport, pré-traitement et/ou valorisation des REFIOM	14/03/2012	SITA FD 92 040 PARIS LA DEFENSE CEDEX	830 500,00€

3 – Marchés de travaux

OBJET	Date	Attributaires	Montant
MARCHES DE 20 000€ HT à 89 999,99€ HT			
Fourniture et pose de garde corps sur la toiture des chaudières du CVD	30/05/2012	ACTEMIUM 77 400 LAGNY-SUR-MARNE	24 150,00€

IV - LE CENTRE DE VALORISATION

1 – Informations générales

Tarifs pour l'incinération des ordures ménagères et autres déchets assimilés pour l'année 2012 :

- pour les collectivités adhérentes au Syndicat : 58,70 € HT/TONNE (même tarif depuis 2007)
- pour les entreprises privées, administrations, collectivités non adhérentes et services divers : 62,00 € HT/TONNE (même tarif depuis 2006)

La TGAP

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP (taxe applicable aux activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis le 1er janvier 2009.

Pour l'année 2012, la TGAP due par le SIDOMPE (6,40 euros par tonne) sur la base des tonnages de l'année 2011 a représenté la somme de **1 247 781 euros**. La TGAP est payée par chaque collectivité en fonction des tonnages apportés.

2 – Bilan des tonnages

Au cours de l'exercice 2012, 187 116 tonnes de déchets ont été incinérées au Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

Le tonnage de 2012 est en augmentation de 1,58% par rapport à celui de l'année précédente avec 2 918 tonnes supplémentaires.

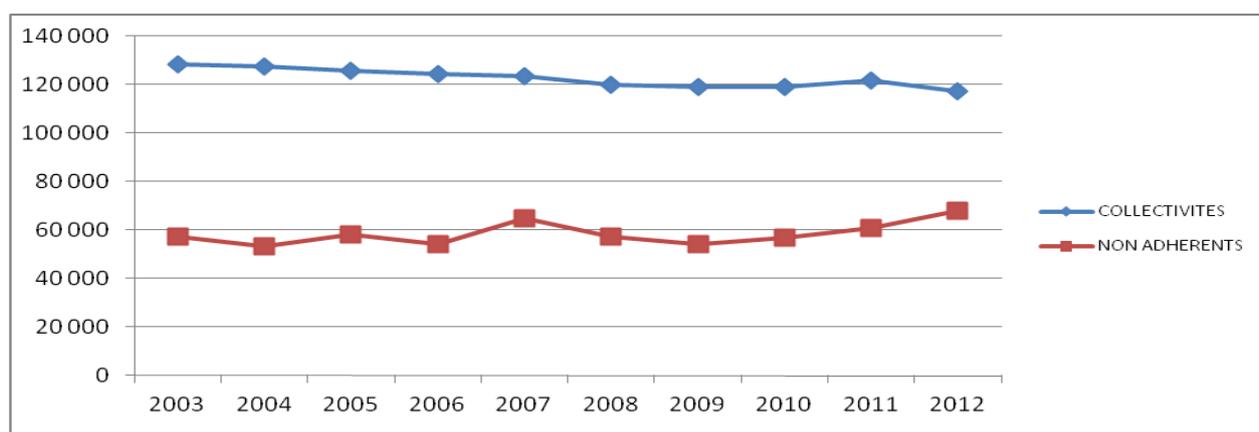
On peut constater une diminution du tonnage des collectivités de l'ordre de 3,6% (- 4 266 tonnes) compensée par une augmentation du tonnage des non adhérents de 11,7% (+ 7 115 tonnes).

Evolution des tonnages de déchets ménagers livrés à l'usine de 2003 à 2012

ANNEE	COLLECTIVITES*	BOUES	NON ADHERENTS	TOTAL
2003	128 148	5 648	57 168	190 964
2004	127 400	7 100	53 464	187 964
2005	125 808	6 847	57 920	190 575
2006	124 448	7 308	54 279	186 035
2007	123 288	6 789	64 827	194 904
2008	119 679	7 566	57 040	184 285
2009	119 970	2 592	53 294	175 856
2010	119 007	1 699	56 723	177 429
2011	121 598	1 747	60 853	184 198
2012	117 332	1 816	67 968	187 116

* Y compris les tonnages de refus de tri des collectivités adhérentes

EVOLUTION DES TONNAGES FACTURES



**EVOLUTION DES APPORTS DES DECHETS MENAGERS
PAR COLLECTIVITE DE 2008 A 2012**

COLLECTIVITES	2008	2009	2010	2011	2012
SIEED	17 496.76	16 472.06	16 515.04	16 740.26	15 971,66
CA GRAND PARC*	20 589.70	20 274.94	20 017.52	23 110.92	22 626,58
CC CŒUR D'YVELINES	5 390.60	5 984.68	5 803.02	5 523.88	5 263,18
BAILLY	1 271.86	1 210.10	1 233.90		
CHAVENAY	827.20	803.80	581.24	557.02	505,92
COIGNIERES	2 361.66	2 282.12	2 279.50	2 281.98	2 212,72
LES ALLUETS LE ROI (CA Rives des 2 Seine)/DAVRON	495.12	486.54	491.68	504.12	482,10
ELANCOURT	6 775.68	6 724.04	6 545.88	6 615.94	6 396,82
ETANG LA VILLE	1 034.56	1 030.66	1 053.54	1 113.34	1 009,20
FEUCHEROLLES	959.76	803.38	813.82	814.94	765,00
GUYANCOURT	7 213.16	7 106.14	7 038.58	7 140.38	6 923 ,14
LA VERRIERE	1 620.94	1 570.62	1 555.50	1 543.88	1 549,26
LE MESNIL ST DENIS	1 600.66	1 527.20	1 570.42	1 544.90	1 483,30
LES CLAYES SOUS BOIS	4 986.74	4 819.72	4 769.74	4 755.06	4 623,16
MAREIL MARLY	831.80	827.54	822.12	844.34	827,50
MAREIL SUR MAULDRE	524.44	492.86	503.96	480.72	435,16
MARLY LE ROI	4 555.74	4 440.68	4 439.00	4 470.44	4 322,60
MAUREPAS	4 865.90	4 834.74	4 777.50	4 816.54	4 640,44
MONTIGNY LE BRETONNEUX	8 175.10	7 967.66	7 914.84	7 781.20	7 561,78
NOISY LE ROI/RENNEMOULIN	1 891.66	1 829.30	1 795.60		
PLAISIR	8 914.34	8 766.96	8 731.88	9 061.98	8 544,16
SAINT NOM LA BRETECHE	1 687.84	1 520.02	1 459.64	1 547.80	1 583,20
TRAPPES	9 853.76	9 722.04	9 496.14	9 614.16	9 414,76
VILLEPREUX	2 384.78	2 249.96	2 178.70	2 146.06	2 044,84
VOISINS LE BRETONNEUX	2 669.60	2 304.74	2 286.32	2 270.08	2 195,78
MAGNY LES HAMEAUX	2 008.30	2 010.50	2 047.78	2 049.86	1 962,18

* A partir de l'année 2011, les tonnages des communes de Bailly, Noisy le Roi, et Renne-moulin sont comptabilisés avec les tonnages de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

3 – La valorisation

a) Energétique :

- Thermique

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE THERMIQUE DEPUIS 2004

ANNEES	PRODUCTION en GWh	CONSOMMATION en GWh		
		DISSIPEE*	VENDUE AU RESOP	UTILISATION INTERNE
2004	155	72	68,5	14,5
2005	167	83	66	18
2006	155	77	64	15
2007	168	90	66	12
2008	128	68	53	6
2009	137	79	51	7
2010	119	57	57	5
2011	118	58	47	13
2012	134	70	54	10

* Surproduction non achetée par le RESOP, ni utilisée en interne.

Pour l'année 2012, la vente de chaleur au **RESOP**, représente une recette de l'ordre de 1 435 239 € (pour 53 750 MWh). Il existe une perte (dissipée) entre la production de chaleur et l'utilisation faite par le RESOP.

EVOLUTION DE LA VENTE DE CHALEUR AU RESOP DEPUIS 2004

ANNEES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation en MWh	68 445	66 060	64 417	66 216	52 977	51 583	56 728	47 481	53 750
Recettes en euros (HT)	1 335 792	1 302 639	1 334 994	1 421 892	1 216 453	1 140 165	1 394 100	1 229 324	1 435 239
Prix de vente moyen en euros (HT)	19,52	19,71	20,72	21,47	22,96	22,10	24,57	25,89	26,70

- Electrique

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE DEPUIS 2004

ANNEES	PRODUCTION en GWh	CONSOMMATION en GWh	
		VENDUE	UTILISATION INTERNE
2004	46	28	16
2005	46	26	20
2006	45	25	20
2007	44	23	21
2008	49	29	20
2009*	38	23	15
2010	49	30	19
2011	53	33	20
2012	50	28	22

*Panne du turbo-alternateur sur 2 mois

Depuis le 1^{er} juillet 2008, CNIM TG exploitant du CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE dont le montant prévu, dans le cadre du marché, est de 1 125 000€/an, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE.

Un douzième de ce montant est déduit mensuellement des factures d'exploitation.

En ce qui concerne l'exploitation du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, CNIM TG a versé un supplément de 143 736,92 euros en plus des 1 125 000 euros prévus.

b) Matière :

La ferraille incinérée est reprise par la société SIREC à ISIGNY LE BUAT (50)

En 2012, le centre de valorisation a produit 2 310,18 tonnes de ferrailles incinérées, pour une recette de 186 050,01€, entièrement reversée aux collectivités, soit une reprise moyenne sur l'année de 80,53€/T.

4 – Les sous-produits

a) Tonnages REFIOM et MACHEFERS :

Les REFIOM ont été valorisés par la société MINERALplus en Allemagne jusqu'au mois de mars 2012. Depuis le mois d'avril 2012, c'est la société Sita FD qui transporte et traite les REFIOM sur leur site d'exploitation à VILLEPARISIS (77).

Les mâchefers sont valorisés par la société VEOLIA Propreté Ile de France sur le site de VALOMAT, et serviront de sous-couches routières.

EVOLUTION DES TONNAGES DE REFIOM ET DE MACHEFERS DE 2005 A 2012 :

ANNEES	REFIOM en tonnes	MACHEFERS en tonnes
2005	4 764,78	36 680,90
2006	4 782,76	34 830,16
2007	5 595,95	35 562,16
2008	5 433,58	33 559,52
2009	4 791,35	31 734,28
2010	5 187,72	30 791,48
2011	4 956,64	33 042,44
2012	5 433,41	38 111,56

b) Matériaux issus de mâchefers :

Les mâchefers sont transférés par VEOLIA Propreté Ile de France sur la plateforme de la société VALOMAT à Triel sur Seine.

L'acier et l'aluminium issus des mâchefers sont ensuite transportés chez nos repreneurs.

L'acier est transféré chez notre repreneur SIREC à ISIGNY LE BUAT (50).

En 2012, cela a représenté 1 021,10 tonnes.

L'Aluminium est transféré chez notre repreneur CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77).

En 2012, cela a représenté 334,12 tonnes.

V - LE CENTRE DE TRI

1 – Informations générales

Les tarifs de traitement en 2012 :

Collectivités adhérentes :

- Multimatériaux :	115,00€
- JRM seuls :	51,50€
- Emballages seuls :	170,00€
- Verres :	7,00€

Collectivités non-adhérentes :

- Multimatériaux	125,00€
- JRM seuls :	56,50€
- Emballages seuls :	190,00€
- Verres :	8,00€

Visites du centre de tri : **+37% par rapport à 2011**

Des groupes scolaires, des élus et des associations... représentant 2 247 personnes ont visité le centre de tri au cours de l'année 2012, malgré une interruption des visites sur la période du 3^{ème} trimestre due aux travaux d'optimisation du centre de tri.

Les demandes de visites sont en constante augmentation, en effet en 2011, 1 639 personnes avaient visité le centre de tri, et 1 286 personnes en 2010.

Les visites permettent d'appréhender différemment le tri et donnent une toute autre vision de la collecte sélective.

Les visites sont organisées par notre exploitant CNIM TG en fonction des disponibilités du lundi au vendredi à 10h30 ou 14h30. Les demandes de visite sont à adresser au SIDOMPE par mail (info@sidompe.fr) ou par fax (01.34.81.29.79)

Caractérisations :

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2012, **106 caractérisations** ont été effectuées :

- 95 caractérisations demandées par Eco-Emballages dans le cadre du CAP barème E,
- 11 caractérisations supplémentaires demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective. (105,00 € par caractérisation à la charge de la collectivité suivant la délibération du 4 avril 2012).

2 – Bilan des tonnages

Tonnages réceptionnés par le centre de tri :

	2009	2010	2011	2012
JRM	4 021,40	2 406.42	2 044.26	1 829,46
VERRE	9 749,24	9 672.25	9 756.82	9 456,40
EMBALLAGES	5 002,14	2 468.00	2 208.82	2 157,20
MULTIMATERIAUX	9 872,36	13 841.48	14 907.41	14 793,62
TOTAL	28 645,14	28 388.15	28 917.31	28 236,68

Répartition des apports par collectivité en tonne entre 2010 et 2012 :

COLLECTIVITES EN TRI-FLUX EN 2012

COLLECTIVITES	VERRE			EMBALLAGES			JRM		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
VERSAILLES GRAND PARC (3 communes)	-	-	-	40.96	247.88	261.56	30.20	255.34	192.70
CC CŒUR D'YVELINES	-	-	-	334.38	-	-	186.96	-	-
COIGNIERES	131.30	102.56	90.16	76.90	82.30	86.52	57.30	64.52	47.26
DAVRON	9.58	8.96	10.12	7.78	7.15	7.04	3.58	4.28	4.30
LES ALLUETS LE ROI	-	-	-	25.02	23.93	23.56	-	-	-
ETANG LA VILLE	156.34	164.92	156.80	123.52	127.16	111.14	123.58	115.26	109.92
GUYANCOURT	421.32	412.16	404.72	527.38	561.70	543.70	514.90	438.32	422.64
LA VERRIERE	-	-	-	62.24	62.92	12.10	56.56	61.96	10.92
MAREIL SUR MAULDRE	64.42	69.10	65.80	41.12	39.12	39.90	28.42	32.10	30.70
MARLY LE ROI	464.24	475.76	474.84	432.44	438.24	460.68	312.34	313.28	305.06
MAUREPAS	473.70	472.42	435.18	406.20	420.38	414.98	617.38	546.76	525.98
NOISY LE ROI	279.64	-	-	188.73	-	-	185.49	-	-
RENNEMOULIN	4.90	-	-	3.31	-	-	3.25	-	-
ST NOM LA BRETECHE	183.02	189.56	180.76	198.02	198.04	196.02	144.62	141.70	118.20

COLLECTIVITES EN BI-FLUX EN 2012

COLLECTIVITES	VERRE			MULTIMATERIAUX			JRM		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
SIED	2 011.64	2019.06	1963.44	2 373.70	2489.52	2483.36	86.24	-	-
VERSAILLES GRAND PARC	1 083.60	1494.36	1442.00	3 608.58	3873.90	3789.62	-	-	-
CC CŒUR D'YVELINES	598.86	631.16	628.86	458.02	1040.99	1061.54	-	-	-
BAILLY	103.32	-	-	180.20	-	-	-	-	-
CHAVENAY	71.64	70.48	67.24	93.66	101.24	87.52	-	-	-
ELANCOURT	432.96	440.32	405.46	944.56	968.32	956.36	-	-	-
FEUCHEROLLES	106.74	115.90	107.20	152.44	156.20	156.90	-	-	-
LA VERRIERE	70.54	65.56	62.86	-	-	102.64	-	-	-
LE MESNIL ST DENIS	199.80	208.84	188.42	281.04	307.84	311.20	55.60	70.74	61.78
LES CLAYES SS BOIS	379.65	366.26	363.82	622.94	645.92	654.72	-	-	-
MAGNY LES HAMEAUX	233.66	243.98	229.74	511.86	547.94	551.28	-	-	-
MAREIL MARLY	97.70	90.64	106.68	151.88	158.42	160.12	-	-	-
MONTIGNY LE BTX	783.06	777.58	762.76	1 551.18	1638.34	1593.62	-	-	-
PLAISIR	603.94	609.70	599.58	1 125.34	1145.66	1122.64	-	-	-
TRAPPES	136.58	150.66	143.42	557.72	572.72	559.68	-	-	-
VILLEPREUX	226.08	232.24	225.72	541.52	564.58	535.38	-	-	-
VOISINS LE BX	344.02	344.64	340.82	686.84	695.80	667.04	-	-	-

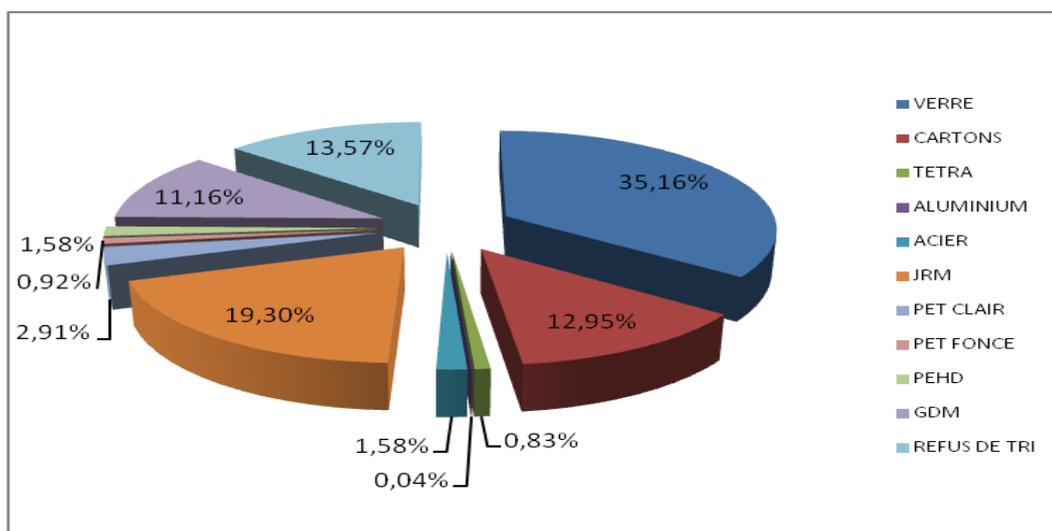
3 – La reprise des matériaux

a) Répartition en tonne :

Déchets triés issus du centre de tri du SIDOMPE:

	REPRENEURS	Tonnes 2009	Tonnes 2010	Tonnes 2011	Tonnes 2012
VERRE	SAINT GOBAIN	9 654,40	9 675,90	9 852,66	9 465,74
CARTONS	CDIF	3 157,66	3 219,60	3 339,48	3 801,94
TETRA	CDIF	216,06	190,14	188,08	243,68
ALUMINIUM	CORNEC SA	42,46	13,80	14,92	11,68
ACIER	SIREC	512,58	435,74	469,52	464,12
JRM	NORSKE SKOG	6 263,84	5 090,43	5 291,93	5 665,95
PET CLAIR	PAPREC	858,72	861,52	839,06	854,64
PET FONCE	PAPREC	297,545	244,02	279,76	271,60
PEHD	PAPREC	587,50	529,40	500,84	465,16
GDM		3 020,62	3 908,93	3 732,58	3 277,95
REFUS DE TRI		3 911,76	4 330,38	4 267,98	3 983,44
TOTAL		28 523,145	28 499,86	28 776,81	28 505,90

REPARTITION DES TONNAGES ENVOYES CHEZ LES REPRENEURS PAR CATEGORIE DE MATERIAUX EN 2012



VERRES (SAINT GOBAIN) : 10 323,50T (incluant les 857,76T du dépôt au centre de tri de Nicollin à Buc)



Les verres sont transformés en calcin à l'usine Guerin à ANDREZIEUX BOUTHEON (42) et à l'usine Samin à ROZET SAINT ALBIN (02). Puis le Calcin est transporté dans une des six usines de Saint Gobain pour être retransformé en bouteilles ou bocaux de verre.

Les 10 323,50 tonnes représentent l'équivalent de 22 941 111 bouteilles de 75cl (soit une distance de 6 882km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de verre issu de la collecte sélective, on obtient après recyclage 962kg de verre, soit pour le tonnage du SIDOMPE, 22 069 349 nouvelles bouteilles de verre de 75cl.



CARTONS (CDIF) : 3 801,94T

Les cartons sont transportés à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite pour recyclage à différents papetiers.

Les 3 801,94 tonnes de cartons représentent l'équivalent de 52 804 167 boîtes de céréales (soit une distance de 14 785km si mises bout à bout)

Sur 1 000kg de cartons issus de la collecte sélective, on obtient après recyclage 825kg de cartons recyclés, soit pour le tonnage du SIDOMPE, 15 682 838 nouvelles boîtes de chaussures ou 62 731 350 boîtes d'œuf (50g l'unité).



TETRA OU ELA (CDIF) : 243,68T

Les TETRA sont transportés à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite pour recyclage.

Les 243,68 tonnes de TETRA représentent l'équivalent de 9 373 077 briques de 1 litre (soit une distance de 1 565km si mises bout à bout)

Sur 1 000kg de briques issues de la collecte sélective, on obtient après recyclage 667kg de fibres recyclées, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 1 354 566 rouleaux de papiers toilettes ou 7 067 300 paquets de 10 mouchoirs.



ALUMINIUM (CORNEC) : 11,68T

L'aluminium est recyclé à l'usine de LAGNY SUR MARNE (77).

Les 11,68 tonnes d'aluminium représentent l'équivalent de 780 000 canettes de 33cl (soit une distance de 86km si mises bout à bout).

Le recyclage des 11,68T d'aluminium, permet la fabrication de 3 428 vélos (2kg le cadre de vélo de course) ou 1 371 chaises (5kg l'unité).



ACIER (SIREC) : 464,12T

L'acier est recyclé à l'usine d'ISIGNY LE BUAT (50).

Les 464,12 tonnes d'acier représentent l'équivalent de 5 100 000 boîtes de conserve « 4/4 » (soit une distance de 612km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg d'acier issu de collecte sélective, on obtient après recyclage 860kg d'acier recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 665 voitures (une voiture de 1 000kg contient environ 600kg d'acier) ou 570 180 boules de pétanques (700g l'unité).

PLASTIQUES (PAPREC) : 1 591,40T

PET CLAIR (Polyéthylène téréphtalate) :

- 854,64T recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

PET FONCE :

- 271,60T recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

Les 1 126,24 tonnes de PET représentent l'équivalent de 32 177 143 bouteilles de 1,5 litres (soit une distance de 9 653km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de PET issus de collecte sélective, on obtient après recyclage 725kg de PET recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 816 495 couettes (1kg de fibres PET recyclé dans une couette) ou 2 041 238 pulls polaires (400g l'unité).



PEHD (Polyéthylène haute densité) :

- 465,16T recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

Les 465,16 tonnes de PEHD représentent l'équivalent de 14 537 500 bouteilles de 1 litre (soit une distance de 3 489km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de PEHD issus de collecte sélective, on obtient après recyclage 679kg de PEHD recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 3 159 bancs publics (100kg l'unité) ou 31 587 bacs de collecte de 120 litres.





JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES (NORSKE SKOG GOLBEY) :

5 665,95T de journaux-revues-magazines ont été recyclées à l'usine de Norske Skog à GOLBEY (88) et retransformés en papiers.

LES GROS DE MAGASINS, concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères.

Notre exploitant CNIM TG est chargé de la revente des Gros de Magasins conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. Une partie de cette recette est versée au Sidompe qui la reverse en totalité aux collectivités.

En 2012, cela a représenté **3 277,95T**.

LES REFUS DE TRI sont transportés du centre de tri au centre de valorisation par un camion compacteur pour y être incinérés. En 2012, il y a eu **3 983,44T** de refus de tri (erreurs de tri, matériaux souillés....).

b) Répartition en euros :

Les recettes issues de la revente des matériaux aux repreneurs sont intégralement reversées aux collectivités.

REPRISES DE MATERIAUX DE 2008 à 2012 en euros

	2008	2009	2010	2011	2012
Verre	205 781,87	212 261,31	239 009,31	241 605,05	181 318,95****
Cartons	172 369,05	116 235,89	259 565,99	393 724,75****	329 269,89
Acier***	334 558,27	146 754,34	210 997,27	239 317,58	267 082,27
Aluminium	12 149,05	14 652,24	11 108,43	10 003,86	7 387,95
Plastique	322 934,13	149 715,65	316 073,06	634 412,74	539 953,96
JRM	106 910,64*	379 572,08*	452 444,83*	552 006,71	514 062,36
GDM	20 731,23**	75 670,81	261 101,13	320 188,82	217 876,02
Total	1 175 434,24	1 094 862,32	1 750 300,01	2 391 259,51	2 056 951,40

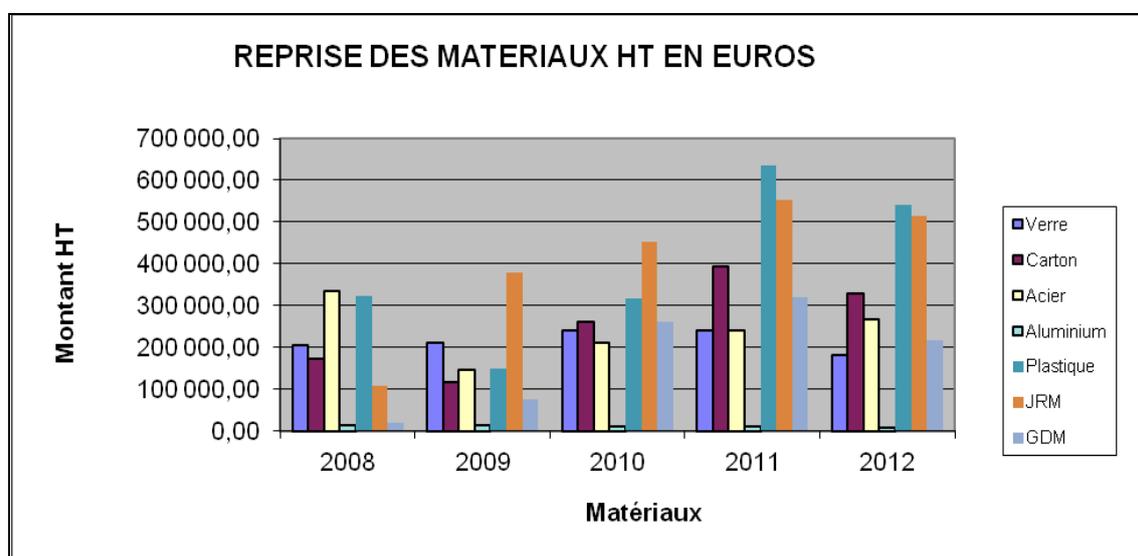
*Ne sont pas inclus, les montants des reprises reversés directement aux collectivités ayant des contrats extérieurs au SIDOMPE

** A compter du 1^{er} juillet 2008

***Tonnage incluant les reprises d'acier issues de collecte sélective et de l'incinération.

**** Dont régularisation cartons de janvier à juin 2011 suite nouveau contrat : 46 842,36€.

****Y compris la reprise des verres issus du centre de tri de Nicollin



VI - LES SOUTIENS FINANCIERS : année 2011

1 – Eco-Folio

Suite à la convention d'adhésion liant le SIDOMPE et Eco-Folio, les soutiens financiers pour le recyclage des papiers sont les suivants :

	2007	2008	2009	2010	2011
TONNAGES	7 465,049T	7 469,80T	6 336,11T*	5 090,43T	5 292,40T
SOUTIENS AU RECYCLAGE	95 764,63€	108 446,15€	90 654,15€	125 055,32€	132 304,71€
SOUTIENS A LA VALORISATION	157 615,02€	178 338,56€	193 072,92€	296 179,81€	297 723,18€
TOTAL	253 379,65€	286 784,71€	283 727,07€	421 235,13€	430 027,89€
COUT MOYEN A LA TONNE	33,94€	38,39€	44,78€	82,75€	81,25€

* Inclus 50,92T de JRM du centre de tri de Nicollin envoyé chez UPM et un stock de 21,34T du centre de tri CR2T de 2008 envoyé en 2009 à Norske Skog.

2 – Eco-Emballages

Depuis le 1^{er} janvier 2011, nous avons signé pour 6 ans le Contrat Action et Performance – Barème E, avec Eco-Emballages.

Celui-ci est décomposé en plusieurs soutiens :

- Le tarif unitaire pour le service de collecte sélective (**Tus**)
- Le soutien au développement durable (**Sdd**)
- Le tarif unitaire pour les métaux hors collecte sélective (**Tum**)
- Le tarif pour les déchets d'emballages sans consignes (**Tesc**)
- Le tarif pour la conversion énergétique (**Tce**)
- Le tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale (**Taa**)
- Le soutien à la sensibilisation par la communication (**Tsc**)
- Le soutien à la sensibilisation par l'action (**Tsa**)

Auxquels s'ajoute un Soutien à la Performance de Recyclage pour le soutien au service de la collecte sélective composé du Tus du Taa et pour le soutien à l'action de sensibilisation composé du Tsc et du Tsa,

Les données Eco-Emballages ne prennent pas en compte l'année 2012. En effet, toutes les données 2012 ne seront connues que fin d'année 2013 au moment du liquidatif.

a) Les soutiens à la valorisation matière et énergétique :

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Soutiens versés aux collectivités en €	1 925 164,79	2 117 356,26	2 193 095,67	2 585 679,02	2 409 824,74	2 643 931,86**
Soutien valorisation énergétique conservé par le SIDOMPE*en €	249 950,61	268 280,74	270 349,73	304 715,67	294 562,73	329 947,65

* Correspondant à 50% du montant total de la valorisation énergétique.

** Y compris le soutien Taa incorporé dans l'enveloppe financière servant à soutenir les actions de communication.

b) Soutien pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication :

- **Le soutien à la sensibilisation par l'action (Tsa)** représente un montant de 80 168,17€ (y compris le soutien à la performance), qui a servi à soutenir les 15 ambassadeurs du tri déclarés à Eco-Emballages sur le territoire du SIDOMPE.

- **Le soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** représente 2,48€ de soutien par tonne envoyée chez nos repreneurs (excepté les JRM et les GDM), soit un montant de 48 500,84€ (y compris le soutien à la performance).

Le SIDOMPE lors du comité syndical du 12 décembre 2011 a décidé d'allouer une enveloppe financière pour aider les collectivités à mettre en place des actions de communication. Elle se compose du soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc) et du soutien à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa), soit pour l'année 2011, un montant de 206 426€.

Pour l'année 2011, il a été reversé 79 581,87€ aux collectivités et le SIDOMPE a utilisé 7 445,56€ pour ses actions de communication. De ce fait, le solde de l'enveloppe d'un montant de 119 398,57€ sera reporté pour financer les actions de communications de l'année 2012.

CONCLUSION

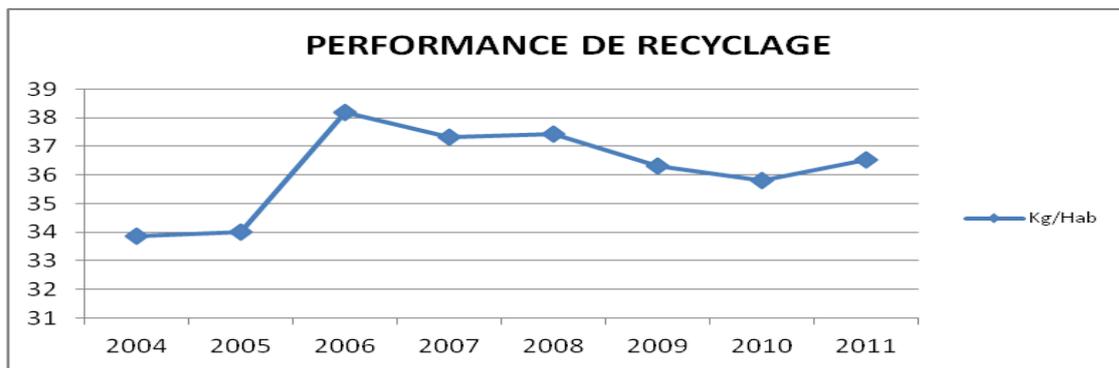
La Performance moyenne de recyclage des emballages ménagers par habitant en kilos par an est la suivante :

ANNEES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moyenne SIDOMPE*	33,86	33,99	38,18	37,32	37,43	36,33**	35,81	36,54

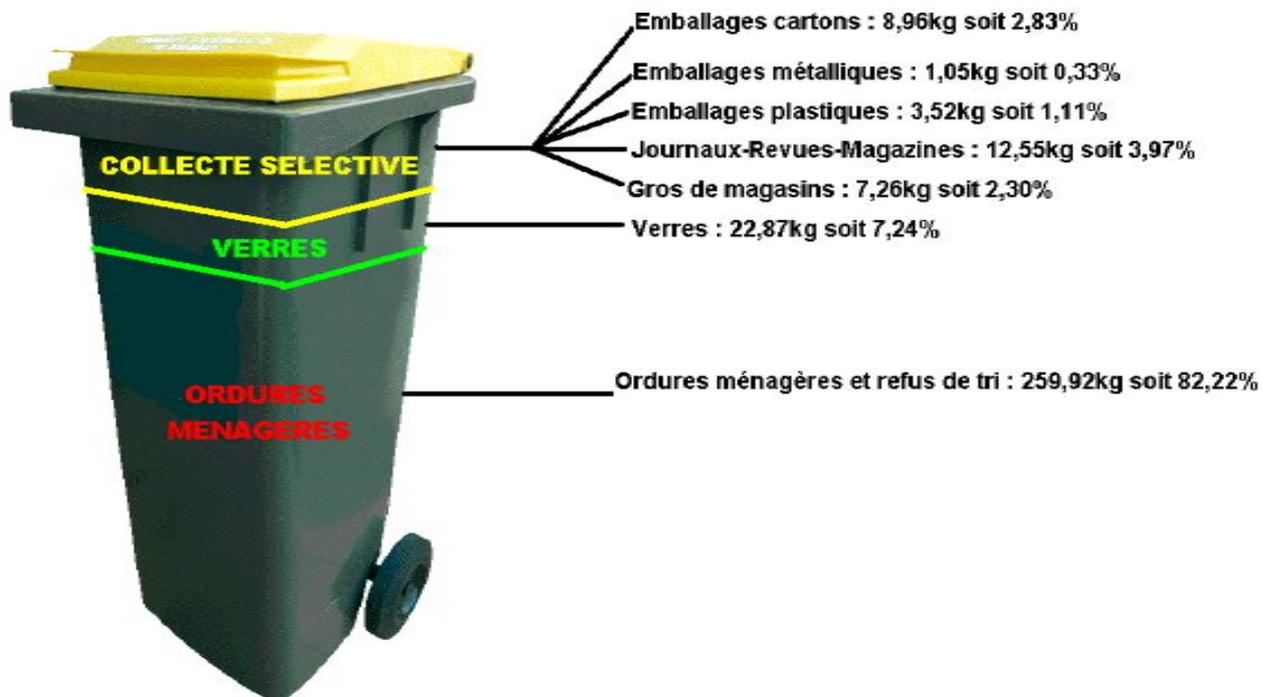
* Données Eco-Emballages ne prenant pas en compte les JRM et les GDM

** Suite au recensement effectué chaque année, le SIDOMPE a augmenté sa population de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, d'où la baisse de la moyenne de recyclage des emballages ménagers.

En 2011, les français ont trié en moyenne **45,2kg** d'emballages ménagers contre 43,4Kg en 2010. Pour information, cette moyenne varie de 30kg à 56kg en fonction de l'habitat (Urbain, Semi-urbain, Semi-rural et rural).



CONTENU DES POUBELLES DE DECHETS MENAGERS D'UN HABITANT DU SIDOMPE SUR L'ANNEE 2012



Cela représente **316,13kg** par habitant (sans les déchets verts et les encombrants) pour les habitants du Sidompe, pour une moyenne de **390kg** par habitants au niveau national (Ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives)

IMPACTS DE LA COLLECTE SELECTIVE DU SIDOMPE :

Le recyclage des matériaux triés par notre collectivité en 2012 a eu les impacts suivants :

- 9 102 tonnes
CO2 Evités  soit l'équivalent de l'émission de 5 296hab/an
- 202 876 m3
EAU Economisés  soit l'équivalent de la consommation de 3 665hab/an
- 73 155 MWh
ENERGIES Economisées  soit l'équivalent de la consommation de 7 053hab/an

Mais aussi cela a permis d'économiser :

- 6 782 tonnes de sables (recyclage du verre)
- 1 031 tonnes de calcaire (recyclage du verre)
- 5 828 tonnes de bois (recyclage du carton et du TETRA)
- 890 tonnes de minerai de fer (recyclage de l'acier)
- 290 tonnes de charbon (recyclage de l'acier)
- 28 tonnes de bauxite : minerai d'où l'on extrait l'aluminium (recyclage de l'aluminium)
- 917 tonnes de pétrole (recyclage du plastique)
- 366 tonnes de gaz naturel (recyclage du plastique)

Fait à Thiverval-Grignon, le 27 mars 2013

Le Président

Guy PELISSIER